



Information mensuelle des élus
AVENIR au CSE I2S – JUIN 2021



Formation : le nombre de jours est insuffisant...

La Direction dans ses orientations stratégiques prévoit une moyenne de cinq jours de formation. On est très loin des ambitions affichées notamment à une période où les besoins pour les salariés sont importants. De plus, celles-ci sont soumises à la validation des managers et sans compteur de temps réel. Quid des salariés envoyés chez le client pour se former? Quid des nouvelles technologies pour lesquelles cinq jours sont largement insuffisants ?

Passage de la modalité M1 35h au statut de salarié en heures 36h50

La Direction a répondu favorablement à la demande d'AVENIR. Les 90 salariés M1 qui le souhaitent vont pouvoir par un avenant à leur contrat de travail passer de la modalité M1 à 35h au statut de salarié en heure à 36h50 avec 11 jours de RTT (6 JRTT Salarié + 5 JRTT Hiérarchie).

Si vous êtes concernés et intéressés, vous pouvez saisir cette possibilité.

NAO 2021: Négociations très difficiles avec la direction

Le 2^{ème} exercice d'augmentation des salaires de juillet demandé par Avenir devait permettre de corriger les augmentations insuffisantes de janvier mais la direction a décidé que seuls les salariés avec 6 ans d'ancienneté et les cas particuliers (???) seraient concernés. Les autres salariés non concernés n'ont plus que leurs yeux pour pleurer et accepter cette décision qui est injuste et qui confirme les résultats de l'enquête GPTW sur le manque de reconnaissance et d'équité chez I2S. Pas d'avancées significatives sur la revalorisation des frais de déplacement notamment en grand déplacement (déplacements, repas, nuitées) alors que les prix ont augmenté dans plusieurs régions, Les indemnités kilométriques (IK) sont remis en cause sur certaines missions de façon injustifiée ce qui va engendrer une dégradation importante des conditions de travail.

Temps de travail: beaucoup d'heures supplémentaires effectuées n'ont pas été payées par rapport au nombre d'heures retenues. Il faut corriger cette situation pour que les salariés puissent être rémunérés par rapport au travail fourni et aussi agir pour préserver leur santé.

La direction doit prendre en compte les efforts fournis par les salariés qui ont assuré avec beaucoup d'engagement, l'activité de l'entreprise durant cette crise Covid 2020\2021. Avenir rappelle les enjeux de ces négociations qui doivent-être un juste retour social et financier vers les salariés. Il est temps pour la direction d'évoluer et changer de position en faveur de salariés.

Rachid TOULOUUM	élu CSEE, DS	06 73 77 60 60
Jean François HEYWOOD	élu CSEE,DS	06 32 88 56 77
Michel MARIUS	RS CSEE, RP Meudon	06 15 32 47 30
Ilham TOFFOLLETTI	élue CSEE, Adj DSC de l' UES	06 38 27 26 61
Anselme DELEST	élu CSEE	06 47 91 04 67
Michel SILLY	élu CSEE	06 48 14 95 82
Josiane BOUZAIID	élue CSEE	01 85 32 56 69
Francis ADABUNU	élu CSEE	06 43 81 99 90
Vincent LAPORTE	DS	06 12 71 24 49
Olivier VERRIER	DS	06 09 63 29 39
Jean Luc MARTY	RP Aix	01.85.32.56.69
Mustapha OULDTATA	RP Meudon	06 68 65 53 06
Willy FAKOUA	RP Meudon	06 19 59 04 11
Joseph RAAD	DSC de l'UES	06 06 40 48 82

DÉMÉNAGEMENT VERS LATITUDE À LA DÉFENSE: On est loin du compte ...

Le bâtiment LATITUDE de 22 000 m2 réparti sur 8 étages peut accueillir jusqu'à 1800 personnes. Le nombre de m2 est insuffisant pour accueillir l'ensemble des salariés de SBS, I2S et SSG de Green Office, de KLEBER et de Manhattan !

Le déménagement des salariés de Manhattan est programmé pour juillet 2020 en conservant 3 des 10 étages. Le recours au coworking ainsi que les espaces non occupés de Green Office sont prévus pour palier à ce projet **insuffisamment dimensionné !**

Pas de doute, les 267 places de parking seront réservées aux managers triés sur le volet et pour les salariés ce sera uniquement les transports en commun...

Le déménagement des salariés I2S est reporté de 6 mois initialement prévu en décembre 2021. Le Flex office et le télétravail (à la demande du salarié et/ou imposé par l'employeur) seront de mise pour permettre un roulement sur les postes de travail disponibles... et dans quelles conditions !?

Pour AVENIR Il n'est concevable d'octroyer seulement 15€/mois aux salariés en télétravail. AVENIR **revendique 50€/mois** pour 3 jours/semaine afin de couvrir en partie les frais engendrés. L'inquiétude porte sur les conditions de travail. C'est pour cela que les élus AVENIR demanderont un vote d'une expertise après la consultation du CSE afin de déterminer les conséquences sur les conditions de travail et les répercussions des allongements des durées de trajets afin d'obtenir des compensations.

Il est anormal que les documents transmis à la CSSCT ne soient pas déposés dans la BDES du CSE. Le CSE n'a aucune information sur ce déménagement !

Pour la Direction, ce nouveau bâtiment va permettre de réaliser des économies. Les élus AVENIR demandent que ces économies profitent aux salariés, par des compensations financières, des aménagements techniques ou organisationnels... comme cela a été le cas en 2011 pour le déménagement de STERIA vers Green office à Meudon.

INTEGRATION DE SODIFRANCE : ça commence mal !

Les élus AVENIR ont demandé en réunion de CSE le détail des affectations des salariés SODIFRANCE par métier et par agence. Nous sommes à ce jour en attente de toutes ces informations. Les élus AVENIR leur souhaitent la bienvenue dans I2S. Certains d'entre eux ont démarré une mission et sont obligés d'utiliser leur propre matériel PC et téléphone personnel faute de matériels fournis par l'entreprise. Au niveau sécurité ce n'est pas rassurant pour une société informatique !!!

N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir une information ou un soutien en toute discrétion.